



Téléfax: (41-22)-917 9029  
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE  
Téléc: 41 29 62  
Téléphone: (41-22)-917 9614  
Internet: www.ohchr.org  
E-mail: tschackel@ohchr.org



Address:  
Palais des Nations  
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE:

Le 28 September 2009

Excellence,

Rappelant que la République du Niger a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale le 27 avril 1967, je vous écris afin de vous informer qu'au cours de sa 75e session le Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale a examiné, sur une base préliminaire dans le cadre de sa procédure d'action urgente et d'alerte rapide, les renseignements relatifs à la situation du peuple Touareg.

Selon les renseignements reçus, les activités d'extraction d'uranium ont été entreprises sur les terres traditionnelles Touareg sans aucune consultation ni indemnisation appropriée de ce peuple. Le Comité est préoccupé au sujet de renseignements d'après lesquels, non seulement les activités d'extraction d'uranium ont affecté leur mode de vie traditionnel, mais ont aussi diminué et dégradé leurs terres de pâturages, produisant des déchets radioactifs qui ont contaminé les principales nappes phréatiques et entraîné des cas de cancer, de mort-nés et des déformations génétiques chez des Touareg qui vivent dans la région. Il a également été noté que le Gouvernement du Niger a signé le 5 janvier 2009, un nouveau traité minier avec AREVA, un grand consortium français, autorisant l'exploitation de la région minière d'Imourarem, dans le nord du Niger.

A cet égard, il est demandé à l'Etat partie de fournir au Comité des renseignements qui lui permettraient d'avoir une meilleure compréhension de la situation des Touareg et des activités d'extraction d'uranium sur leur territoire. En particulier, le Comité apprécierait de recevoir des renseignements sur des évaluations d'impact environnemental et social menées pour le nouveau traité avec AREVA ainsi que les mesures prises pour mener des consultations avec les communautés affectées, afin d'obtenir leur consentement préalable éclairé à ces activités minières.

S.E. M. Adani Illo  
Ambassadeur Extraordinaire et Plenipotentiaire  
Représentant Permanent  
Mission Permanente de la République du Niger auprès des Nations Unies  
Avenue du Lignon (2<sup>e</sup> étage),  
1219 Le Lignon  
Fax: 022 979 2451

Permettez-moi, Excellence, d'attirer votre attention sur le désir du Comité de poursuivre un dialogue constructif avec votre gouvernement, et de souligner que les observations et questions ci-dessus vous sont adressées afin de procurer à votre gouvernement l'assistance du Comité pour une mise en œuvre effective de la Convention.

Je vous prie d'agr er, Excellence, l'expression de mes sentiments distingu es,



Fatimata-Binta Victoire Dah  
Pr sidente du Comit  pour l'Elimination  
de la Discrimination Raciale